



# Cyclo Club Thouaré sur Loire Ecole VTT



## Règlement Intérieur

### Préambule

Ce règlement précise les règles de fonctionnement de l'école VTT du Cyclo Club de Thouaré sur Loire (CCT) affilié à la Fédération Française de vélo (FFvélo) sous le numéro 01080.

L'école VTT vise à faire découvrir la pratique particulière du Vélo Tout Terrain.

Cela inclut (liste non exhaustive) :

- la pratique du VTT sur différents terrains
- des exercices techniques (franchissement, dévers, descentes, montées, sauts, ...)
- l'orientation (savoir se positionner sur une carte, suivre un cap, ..)
- la connaissance de la faune et de la flore locale
- des ateliers mécaniques

L'école VTT s'adresse aux jeunes de 10 ans révolus à 17 ans maximum. L'âge du jeune est calculé au 31/12/n pour une première inscription au mois de septembre n.

Ces jeunes sont encadrés par des membres du CCT diplômés par la FFvélo, il s'agit de :

- Jeunes Educateurs Fédéraux
- animateurs
- initiateurs
- moniteurs

Lors de chaque séance, deux encadrants peuvent gérer un maximum de 12 jeunes.

Cet effectif maximum par groupe conditionne donc l'effectif maximum des jeunes inscrits à l'école VTT.

### Inscription

L'inscription du jeune est conditionnée par la fourniture :

- Du dossier d'inscription complet, accompagné du règlement de la cotisation au club.
- De l'attestation du questionnaire santé
- Du certificat médical si nécessaire (réponse positive à l'une des questions du questionnaire santé)
- De l'autorisation médicale
- Du formulaire d'autorisation de retour au domicile

- De ce présent règlement, signé par le jeune lui-même et par son responsable légal. Le dossier d'inscription sera conservé par l'école VTT.

Avant validation du dossier d'inscription, 3 séances d'essai sont imposées afin de s'assurer que la pratique du VTT correspond au jeune. Ces 3 séances sont gratuites et prises en charge par l'assurance de la FFVélo.

Le dossier d'inscription ne sera donc pas validé avant que le jeune n'ait participé à ces 3 séances.

Le cas échéant, les responsables de l'école VTT pourront refuser l'inscription d'un jeune qui n'adhère pas au fonctionnement de l'école VTT.

L'inscription validée vaut pour l'année civile en cours. Dans le cas d'une inscription enregistrée entre septembre et décembre, celle-ci sera valable jusqu'à la fin de l'année suivante, conformément aux conditions d'inscription du CCT.

Lorsque l'inscription est validée, il est fortement conseillé au jeune d'imprimer sa licence et de la conserver sur lui lors des séances de l'école VTT (Cf chapitre "Equipement")

## Horaire des séances et lieu de rendez-vous

Les séances de l'école VTT se déroulent le samedi matin, selon les horaires propres à chaque groupe :

- Groupe "Lâche les freins" : 08h45 - 11h45
- Groupe "Tremplin" : 08h45 - 11h30

En cas d'incident technique (crevaison, panne mécanique, accident...), le retour se fera parfois avec du retard. Il appartient à chacun d'accepter cette contrainte liée à la pratique du VTT.

Le lieu de rendez-vous est fixé devant le local du CCT, près de la salle de Homberg, à Thouaré sur Loire.

Pour participer à une séance, les jeunes doivent inscrire leur présence sur le "Framadate" de leur groupe, au plus tard le mercredi qui précède la séance. Ce sondage Framadate est accessible en permanence via le site internet du CCT, dans le chapitre "Ecole VTT". Les dates de chaque séance proposée apparaissent sur le formulaire Framadate de chaque groupe. En cas d'absence de dernière minute, celle-ci devra être communiquée au plus vite par les parents du jeune, via WhatsApp ou par mail (Cf chapitre "Communication").

Les jeunes sont tenus de se présenter à l'heure pour chaque séance à laquelle ils sont inscrits, et ne peuvent quitter la séance avant son terme.

L'école VTT ne saurait en aucun cas être assimilée à une "garderie". Les parents qui déposent leur enfant doivent donc s'assurer de la prise en charge de leur enfant par un encadrant avant de quitter le lieu du rendez-vous.

De même les parents doivent se présenter à l'heure indiquée pour le retour de leur enfant dans le cas où celui-ci ne dispose pas d'une autorisation de retour au domicile.

En cas d'accident du jeune, nécessitant une prise en charge spécifique (médicale ou autre), il est demandé aux parents de rester disponibles et joignables pendant la séance afin d'intervenir dans un délai raisonnable.

Le lieu et l'horaire du rendez-vous pourront être ponctuellement modifiés en cas de participation à des manifestations particulières (randonnées, critériums, challenges, séjours, ...). Les parents seront alors informés des conditions particulières de participation et d'organisation

En cas de conditions météorologiques défavorables, rendant la pratique du VTT difficile voire impossible, la séance pourra être annulée par les encadrants. Les parents seront alors informés au plus vite.

## Equipement du pratiquant

La pratique du VTT impose et nécessite de disposer de plusieurs équipements :

- Un casque à la taille du jeune
- des gants (intégraux et non des "mitaines")
- des lunettes adaptées à la pratique du VTT (ou les lunettes de vue si le jeune en porte habituellement)
- Un vélo adapté à la pratique du VTT et à la taille du cycliste, en parfait état de fonctionnement (freinage, passage des vitesses, fixations et réglage des éléments, pneus adaptés...)
- un nécessaire de réparation adapté au vélo (cf "pense bête" fourni au moment de l'inscription)
- une gourde ou équivalent, et de quoi s'hydrater pendant la séance
- une petite collation (barre de céréales, fruits, biscuits,..)
- une tenue adaptée au VTT, et aux conditions météo
- Le maillot jaune de l'école VTT ou un gilet jaune standard

L'école VTT dispose de deux Vélos, qui peuvent être prêtés ponctuellement au jeune en cas de nécessité, sous les conditions suivantes :

Le jeune ou ses parents s'engagent à participer à l'entretien à hauteur de 5€ à chaque emprunt, et à le rendre dans un état correct à la fin de chaque séance (nettoyage, graissage, réglage).

## Discipline

Le jeune s'engage à respecter les consignes délivrées par les encadrants, et les encadrants eux-mêmes.

Cela inclut donc entre autres le respect des horaires, le respect total du code de la route, le respect du matériel mis à disposition et des conditions du présent règlement.

## Communication

Le mode de communication principalement utilisé par les encadrants de l'école VTT est l'application "Whatsapp". Pour cela le numéro de téléphone du ou des parents doit impérativement être communiqué lors de l'inscription.

Dans certains cas, les échanges par mail ou par téléphone pourront également être utilisés.

## Sanctions

Le non-respect par le jeune de ce règlement ou des consignes données par les encadrants pourra être sanctionné, après examen par l'équipe d'encadrement, au maximum par une exclusion provisoire, voire définitive. Dans les deux cas, le coût de la cotisation ne sera pas remboursé, ni en partie, ni en totalité.

<b>Signature du jeune adhérent</b>	<b>Signature du/des parents</b>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé" :	Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé" :